

RAPPORTS D'UN CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ

Identification	
Nom de la municipalité	
MONTREAL-NORT	
Nom du représentant et agent officiel Nom du candidat	
JACQUES MASSICOTTE JACQUES MASSIC	A T 76F
	ate de l'élection
	Année Mols Jour 20/6 04 24
RAPPORT FINANCIER	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Fonds électoral	
Partie 1 - Rentrées de fonds	
1. Contributions de 100 \$ ou plus (section 1, total A) Nombre de donateurs	3100 00 \$
2. Contributions de moins de 100 \$ Nombre de donateurs	198 00
3. Sommes recueillies lors d'activités à caractère politique (section 3, total D)	ი 66
4. Revenus accessoires (section 3, total E)	6 00
5. Emprunts (section 2, total B)	0 08
6. Autres rentrées (préciser)	}
7. TOTAL DES RENTRÉES DE FONDS (lignes 1 à 6)	3,298 00 \$
Partie 2 - Sorties de fonds	
8. Dépenses électorales (Rapport de dépenses électorales, total F)	3,296 77
9. Montants non inclus dans les dépenses électorales (Rapport de dépenses électorales, total G)	317 01
10. Montant remboursé sur emprunts (section 2, total C)	60
11. Autres sorties (préciser)	1
12. TOTAL DES SORTIES DE FONDS (lignes 8 à 11)	3296 41 ^{\$}
Partie 3 - Surplus du fonds	
13. ENCAISSE À LA FIN DE LA PÉRIODE (ligne 7 moins ligne 12)	159\$
Établissement financier	
Nom de l'établissement où sont déposées les sommes recueillies	
BANQUE NATIONALE	
Adresse de l'établissement	Nº du compte
5498, HENRI-BOURASSA FST, MT, HIG 2TZ	30-718-00

	•				
•					
•					
			-		
				·	
		·			
		,			
•					

RAPPORT FINANCIER (suite)

Section 1 - Liste des électeurs dont le total des contributions est de 100 \$ ou plus

Nom et prénom de l'électeur (par ordre alphabétique)	Adresse du domicile *		Reçu	
		Date	N°	Montant
ABINA ACHMED	6810A, 31° ANG, MATI, 3E7 11,848, ANG RACGITE, MASSEL SCH, LAPONTAINE, MITE 186	21-4-10	647054	99 00
BALBINOT DOMINIQUE	11, 848, MUE RACUTTE, MIT, STE	25-4	647052	300 60
DAIGLE LUC	SCH LAPONTAINE MITE 186	21-4	647056	99.00
GAUTHIER SERGE	560, WILLIAM-DAVID, MT 2R3	22-4	647059	<u>3 00 00</u>
HUARD MARYSE	6796, 31: AUE, MR, HIT 367	21-4	647053	300 00
MASSICOTIE GILLES	11, 848, AND RECETTE MIL EDE			30000
MASSICOTA JACQUES	11,848, " " MR, HIGSTE	12-4	647058	1,000,00
SAID ALGKANDRG	12,223, ALFRED, MTL, HIGSEL			<u> </u>
TOUPTI RYM	6794, 31 - AUG, MR, HIT367	21-4	647055	30000
			•	·
			7	
·				
				i i
Si une contribution est versée par un électeur non domicilié, il fi	cut inperire Padroppe cul justific le guidiffé diél			
Section 2 - Emprunts et cautionnements	·		Total A	3,298 00

Emprunts

Date	Taux	Emprunt	Montant remboursé	Solde de l'emprunt	Intérêt payés
			!		
			 i- 		
		I .			
		i	i	Ĺ	
	⊢		 	<u> </u>	
	Date	Date Taux			Pate laux Emprunt remboursé l'emprunt

Cautionnements

Nom et prénom de l'électeur qui se porte caution d'un emprunt	Adresse de l'électeur	Montant
		1

Section 3 - Sommes recueillies lors d'activités à caractère politique*

Date et lieu	Nature de l'activité	Prix d'entrée	Sommes avec reçu	recueillies sans reçu	Revenus accessoire
				<u> </u>	
			<u> </u>	<u> </u>	
our chaque activité remplir et joindre le formulaire DGE-1	070 (voir D-M-26)			ı	
				 	ļl
				Total D	Total E

		·						
				·				,
						•		
							·	
			•					
•								
	k.				-			

•	
Ш	
1	
2	
<u>+</u>	
2	
5	
ĭ	
Ï	
亚	
48	
S	
7	
ž	
Ш	
<u>_</u>	
Ш	
Δ	
Ш	
⊼	
<u> </u>	
Š	
4	
7	
2	
Period	

<u></u>					Distrib	Distribution du montant payé	payé	
	Nom du fournisseur	N° Dièce	Montant payé		Dépenses électorales	slectorales		Montants non
		justificative		Publicité	Biens et services	Location de locaux	Voyages et repas	inclus dans les dépenses électorales
	1 PAPRO CITE GRAFIX	,	26 09 93	2.6.09 93	S	\$	υ» - — ·	
••	2 REPRO CITE GRAFIX	વ	255 70			- -		258 70
	CITE GRAFI	3	136 48	76 28				
	UE NAT	4	18 31				I	1831
/	Q	٧.	11 691	61 651			- -	
	6 STATIONNE MENT MONTREAL	, 9	12 00					12 00
	BUY KA	7	32 06					. 32 00
~	N.	×	5		110 02			ł
	9 MARCHE DX PRESS	0			Į.			
10	DOLIAR,	. 0/	25. 6		Ι.		_	_
11			J	-				_
12								
13								
4								A44 LLL
15	2							
16				P-4 b				
17	2							
18	8		-					
19	6							
20			-					
21	Additionner (lignes 1 à 20)		15'967'8	2,857,03	122,37			3/7,01
	Dépenses faites, non réclamées	Date de la réclamation (si connue)	→		→	→	→	→
22								P
23					-			
24	Additionner (lignes 22 et 23) * Joindre un chèque à l'ordre du trésorier pour le montant des dépenses faites, non réclamées	on réclamées	*				. 	
25	Additionner (lignes 21 et 24)		3,296,41	2,857,03	122:37	·	φ - – -	31701
								Total G

Limite des dépenses électorales スムルッキ グラ

		•			
4					
				•	
		•			
	•	•			
			•		
•					
					•
•					

		, , ,	,		
RAPPORT	DE DED	Priopo P	u Patar		
RAPPURI					ellitai
			.m-v : viv	RLLU (2MITCI

	Récla	mations contestées	
	Nom et adresse du fournisseur	Raison de la contestation	Montant
			!
		Déclaration	
	MASSICOTION Nom //, 848, AVE RACGITIO, ésentant officiel et agent officiel du candida are ce qui suit.	Auleose	556
1.	électorales et ont été engagées conform	faites ou autorisées sont inscrites dans le rappéement aux exigences de la Loi. Toutes les récl celui fixé pour le scrutin ont été acquittées, sau	amations reçues
2.	Les renseignements contenus dans les p	orésents rapports sont vrais, exacts et comple	ts.
		10 79-7-20	16
	Signature du représentant officiel et age	nt officiel Date	

			•
	•		
	•		
	•		
		•	
		•	
	•		
			•
·.			



DÉCLARATIONS DU REPRÉSENTANT ET AGENT OFFICIEL : ET DU CANDIDAT INDÉPENDANT

- 1100 4 m/hr	Présentant et agent officiel du candidat 1. Toutes les dépenses électorales que l'al faites ou autorisées et qui ont été portées à ma connaissance sont inscrites dans le rapport de dépenses électorales et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi. Toutes les réclamations reçues au plus tard le soixantième jour suivant celui fixé pour le scrutin ont été acquitiées, sauf celles que l'al contestées et déclarées dans le présent rapport. 2. Toutes les chépenses électorales ont été versées par des électeurs en conformité des dispositions de la section IV du Chapitre XIII de la Loi sur les élections et les rétérendums dans les municipalités. 3. Toutes les chépenses électorales ont été acquittées à même le seul fonds électoral que j'al ouvert dans une succuragle québécoise d'un établissement financier en conformité de l'article 458 et de la directive D-M-4, à l'exception des réclamations contestées mentionnées au présent rapport. Cette obligation d'ouvrir un compte à titre de fonds électoral ne s'applique pas pour un candidat indépendant dont le tonds électoral est constitué de sommes provenant exclusivement de contributions fournies par le candidat indépendant autorisé lui-même (maximum de 1 000 \$ par année) et qui sont gérées à même son compte personnel. 4. Aucun autre fonds électoral, autre que celui mentionné au présent rapport, n'a été utilisé pour acquitter les dépenses électorales du candidat. 5. Augune dépense électorales n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celle provenant d'une petite calsse constituée à même le fonds électoral sous la responsabilité de l'agent officiel.		
Je,	MASSICOTTE	JACQUES	
	Nom	Prénom	
	11,848 AUSNUE R	ACTITION TL-NORD, QC, HIGS	
	sentant et agent officiel du candidat e ce qui suit :	J/3 CQ VES MOSSIC OTTE Nom du candidat indépendant	
1,	sont inscrites dans le rapport de dépenses élector de la Loi. Toutes les réglamations recues au plus l	ales et ont été engagées conformément aux exigences ard le soixantième jour sulvent celul fixé nour le contra	
2.	Toutes les contributions recuellies ont été versées section IV du Chapitre XIII de la <i>Loi sur les élection</i>	par des électeurs en conformité des dispositions de la se et les référendums dans les municipalités.	
3.	une succursale quebecolse d'un établissement fir	lancier en conformité de l'article 458 et de la directive	
	fournies par le candidat indépendant autorisé lui-	de sommes provenent evolucivement de contributions	
4.	 Aucun autre fonds électoral, autre que celui ment les dépenses électorales du candidat. 	ionné au présent rapport, n'a été utilisé pour acquitter	
5.	 Augune dépense électorale n'a été acquittée en a petite calsse constituée à même le fonds électoral 	rgent comptant, à l'exception de celle provenant d'une sous la responsabilité de l'agent officiel.	
6.	Toutes les dépenses électorales inscrites au rap l'article 468, lesquelles représentent l'intégralité de	port sont justifiées par une facture en conformité de s blens fournis ou services rendus.	
7.	 Toutes les dépenses électorales ent été engagée des articles 427 et 461. De plus, aucun blen d l'exception du travail bénévole. 	s dans le respect du prix courant du marché au sens u service ne m'a été livré ou fourni gratultement, à	
8.	 Les personnes qui ont effectué du travail bénévole articles 428,1⁰ et 461, l'ent fait personnellement, v d'un employeur ou de quiconque. 	ment au cours de la période électorale et, au sens des olontairement, sans aucune rémunération ou avantage	
9.	Toute la documentation et tous les renseignemen personnellement fournis par le trésorier de la muni-	ts nécessaires à la production de ce rapport m'ent été sipalité.	
	3	10 12 - 7 = 2016	
	Signature du réprésentant et agent official	Date	



DÉCLARATIONS DU REPRÉSENTANT ET AGENT OFFICIEL ET DU CANDIDAT INDÉPENDANT

DÉCLARATION DU CANDIDAT INDÉPENDANT		
MASSICOTTE JACQUES Nom et Indépendent a ce qui suit :		
Je prends acte de la déclaration du représentant et agent officiel. Je cléclare lui avoir transmis toute l'information financière pour lui permettre de dresser ces rapports.		
Je vous confirme qu'au meilleur de ma connaissance, le représentant et agent officiel a réalisé son mandat en conformité des éléments inscrits dans sa déclaration.		
Signature du candidat indépendant Date		



ACCUSÉ DE RÉCEPTION

An English version of this form is available on request

Instructions au trésorier :

s'assurer que la section « déclaration » est remplie et signée par l'agent officiel; soit dans le cas du Rapport de dépenses électorales d'un parti politique autorisé, soit dans le cas des Rapports d'un candidat indépendant autorisé

 s'assurer que le rapport financier est signé et daté par le représentant officiel et, dans le cas d'un parti politique, s'assurer qu'il est accompagné du rapport du vérificateur lorsque les recettes recueillies excèdent 5 000\$

Jour (
Jour (
Jour
Jour
Jour